



VILLE D'ALLAUCH

Allauch le, 12 février 2026

OBJET : Convocation de la commission de contrôle des listes électorales

Madame, Monsieur,

En tant que membre de la commission de contrôle des listes électorales, désigné par arrêté préfectoral n°2023-60, en date du 15 décembre 2023, vous êtes prié(e) d'assister à la réunion de cette commission, qui aura lieu le :

Dimanche 22 février à 10h00

Bâtiment Administratif – Salle de réunion 2^{ème} étage – Place Pierre Bellot

En cas d'absence lors de la réunion de la commission, merci d'avertir sans délai le membre suppléant tel que désigné dans l'arrêté préfectoral, ainsi que le service des élections.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



La Conseillère Municipale,

Marie-France ROSTY